

l'occasion d'améliorer les conditions socio-économiques au Yukon, et signale que si l'on ratait une occasion pareille, cela engendrerait sûrement des sentiments de frustration, de colère et d'aigreur dans la population. La nécessité s'en fait encore sentir avec urgence. La construction du pipe-line offre des occasions de croissance économique. Il faut prendre des décisions devant régir les activités des compagnies qui construiront le pipe-line afin de réduire au minimum les incidences négatives d'un tel boom économique.

J'aimerais citer le passage suivant du rapport Lysyk:

Tous les Yukonnais désirent fortement s'assurer que ni eux, ni leurs enfants, ne seront jamais obligés de quitter le Yukon faute d'emploi. Si l'instruction et la formation professionnelle des jeunes de la région les préparent pour des carrières qu'ils ne peuvent poursuivre au Yukon, leur départ inévitable frustrera leurs désirs personnels et ira à l'encontre de l'intérêt global de l'économie et de la société de la région.

Le point important, je crois, est que si le projet se concrétise et qu'on adopte les mesures appropriées pour former de la main-d'œuvre et perfectionner les techniciens, il nous sera possible d'atteindre les objectifs énoncés dans le rapport.

J'aimerais dire quelques mots de la deuxième phase de l'enquête dont ont parlé le député du Yukon et le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald). Le gouvernement dans son désir d'atteindre son double objectif, à savoir procéder rapidement à la mise en œuvre du projet de pipe-line et régler les questions d'ordre socio-économique, a accepté de procéder à la deuxième phase de l'enquête en question. Comme le ministre l'a déjà dit, cela signifie que nous sommes d'accord, en principe, avec l'idée maîtresse du rapport Lysyk. Sous la direction du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, on est actuellement en train de fixer les conditions qui seront imposées au consortium lorsqu'il entreprendra les travaux. Ces conditions seront exposées publiquement par les administrateurs du pipe-line et pourraient être soumises à l'approbation du public dès le printemps prochain.

Certains députés prétendent que cette deuxième phase de l'enquête est une trahison en ce sens qu'elle n'est pas conforme à celle qui avait été recommandée. Il me semble que le moment est venu de franchir le Rubicon et de décider s'il faut passer à la réalisation du projet. Il faut maintenant fixer les conditions et les modalités de construction du pipe-line. Je crois qu'il est préférable de suivre la voie tracée par le ministre, c'est-à-dire de préparer une première version où on stipulerait ces conditions et la tenir à la disposition de quiconque voudrait en prendre connaissance et recommander des changements. On ferait alors les modifications proposées et on commencerait ensuite les travaux. A mon avis, la population du Yukon n'aura aucune raison de s'estimer lésée du fait que nous ayons fixé ces conditions préalables.

Les critiques se sont opposées à ce que l'organisme de réglementation du pipe-line mène lui-même ce genre d'enquête, mais je crois que cette idée est conforme aux vœux du rapport Lysyk. Si les députés se donnaient la peine de le consulter, ils verraient qu'il recommande que ce soit l'organisme de réglementation du pipe-line qui se charge de mener la deuxième phase de l'enquête. C'est notamment pour permettre de coordonner les nombreuses enquêtes qui vont suivre et pour éviter qu'elles ne prolifèrent au Yukon au cours des prochaines années. C'est pourquoi nous recommandons que l'organisme du pipe-line s'occupe de ces prochaines enquêtes. L'enquête Lysyk s'est évidemment rendu compte qu'il fallait aborder

d'une façon méthodique une éventuelle étude sur les effets éventuels du pipe-line et les critiques de l'opposition auraient peut-être intérêt à suivre cet exemple.

Comme le ministre l'a signalé, on mènera un certain nombre d'enquêtes sur les conséquences écologiques et socio-économiques du projet du pipe-line. Le groupe de l'évaluation des répercussions écologiques du ministère de l'Environnement continue d'étudier les questions écologiques aux termes et conditions prévus à l'annexe 111 du bill C-25. Les enquêtes que Foothills ou leurs conseillers ouvriront devront être signalées à l'organisme du pipe-line. Cet organisme veillera surtout à coordonner ces nombreuses enquêtes.

Les gens du Yukon auront l'occasion de se faire entendre au sujet des termes et conditions que le gouvernement a établis et ils auront donc une meilleure idée des mesures à prendre pour protéger leurs intérêts. La coordination permettra en outre d'accélérer les travaux de sorte qu'une fois la construction amorcée, les habitants du Yukon seront prêts à en tirer pleinement parti, à participer aux travaux et à fournir les matériaux requis.

Les enquêtes nombreuses et étendues sur les problèmes sociaux et écologiques se rattachant à la construction du pipe-line ont servi une fin importante et utile en concentrant les préoccupations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, du gouvernement territorial ainsi que de la compagnie en cause, sur la qualité de la vie et l'intégrité des terres. Ces choses sont certes d'importance pour les habitants du Yukon. Il faut maintenant nous tourner vers les propositions précises visant la protection de ces intérêts, les faire passer par l'éprouvette de l'opinion publique puis y donner suite. Tout cela répond certes aux meilleurs intérêts du Yukon comme aussi des constructeurs du gazoduc. Une loi du Parlement créera l'Administration du pipe-line et son adoption permettra de passer à la tâche et de régler ces questions importantes le plus tôt possible.

Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, monsieur l'Orateur, un règlement juste et rapide des revendications territoriales des autochtones est dans l'intérêt des indigènes comme du gouvernement, s'ils veulent tirer leur juste part des bénéfices de l'entreprise. La construction du pipe-line étant prévue pour 1981 seulement, il reste du temps pour faire avancer les choses sur le plan des revendications territoriales.

● (2142)

L'opposition doute que les négociations entre le gouvernement et les Indiens du Yukon aboutissent bientôt, et qu'un délai à ce chapitre retarde les travaux. D'après elle, le règlement des revendications territoriales ne dépend pas uniquement du gouvernement et il ne propose pas de solution pour les régler plus rapidement.

Les difficultés inhérentes à ce genre de négociations sont réelles, mais de part et d'autre et spécialement depuis l'année dernière, les parties ont fait preuve de bonne foi. Les négociations se poursuivent déjà depuis longtemps et je crois, dans l'ensemble, dans un climat de bonne volonté. Les députés de la Chambre devraient se rendre compte qu'il s'agit d'une question complexe et difficile et que l'enjeu est considérable. Il est naturel que les deux parties défendent leur position avec vigueur. Il me semble quant à moi, pour répondre à ce qu'a dit le député de Kingston et les îles (M^{le} MacDonald) qu'il n'est pas impossible de chercher à fixer d'ores et déjà les conditions